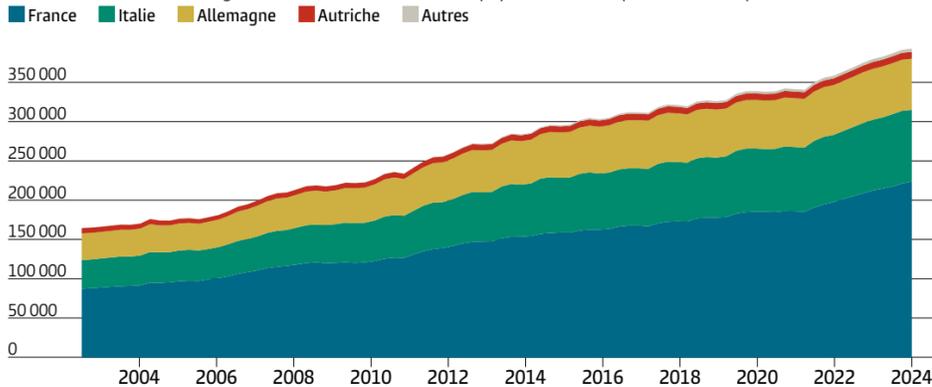


Les trains frontaliers attendent leur heure

MOBILITÉ Ces dernières décennies, de plus en plus de personnes passent la frontière pour venir travailler en Suisse. L'immense majorité utilise la voiture. Plusieurs projets visent à encourager le rail, mais les discussions avec la France sont compliquées

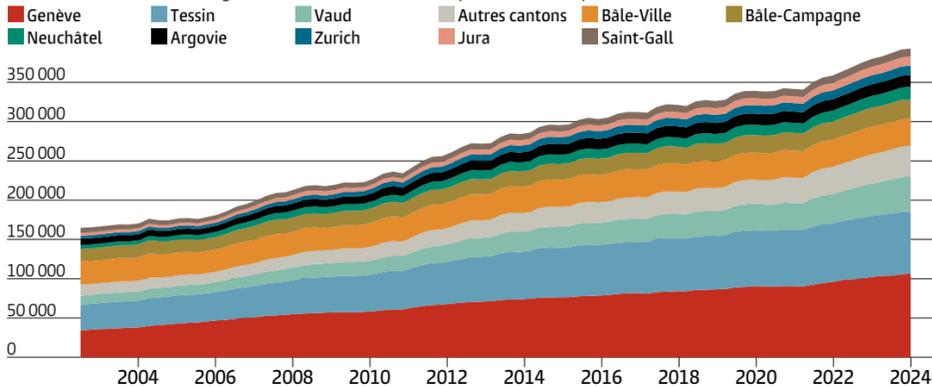
LE NOMBRE DE FRONTALIERS A EXPLODÉ EN L'ESPACE D'UNE VINGTAINNE D'ANNÉES

Nombre de frontaliers étrangers travaillant en Suisse selon le pays de résidence, par trimestre depuis 2002



PLUS DU QUART DES FRONTALIERS TRAVAILLENT DANS LE CANTON DE GENÈVE

Nombre de frontaliers étrangers selon le canton de travail, par trimestre depuis 2002



BERNARD WUTHRICH
✉ @bdwuthrich

Comment intégrer les frontaliers dans les concepts de mobilité suisses? Cette question taraude les responsables politiques de Suisse occidentale, las de voir des colonnes de voitures engorger les axes binationaux. Les solutions sont rendues difficiles par des approches différentes de part et d'autre de la frontière et par les priorités variables des régions françaises, compétentes en matière de transports.

Le nombre de frontaliers étrangers travaillant en Suisse a plus que doublé en l'espace d'une vingtaine d'années, pour atteindre 392 831 à la fin de 2023 selon l'Office fédéral de la statistique (OFS). Plus de la moitié de ces travailleurs viennent de France, près d'un quart d'Italie et 17% d'Allemagne. Si Bâle-Ville accueillait le plus grand nombre d'employés frontaliers en 1996, c'est désormais la Cité de Calvin qui arrive largement en tête. Le Tessin et Vaud ont depuis également surpassé la cité rhénane quant au nombre de frontaliers étrangers exerçant sur leur territoire.

Partout on cherche à résoudre le casse-tête de ces déplacements. Le succès du Léman Express motive ceux qui croient

au potentiel des transports publics. En quatre ans, la fréquentation s'est accrue de 50%, atteignant 80 000 voyageurs par jour fin 2023, dont 25% de frontaliers, selon les chiffres de la société Lémanis. La réalisation de ce réseau transfrontalier de 230 kilomètres et de plus de 40 gares a pris du temps. Les négociations entre la Suisse et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) n'ont pas été simples. Il a fallu trouver un accord pour le personnel et le matériel roulant, le principe d'une flotte unique ayant été écarté. Vingt-trois compositions Flirt de Stadler et 27 Régiosolis d'Alstom se partagent l'exploitation.

10 000 voitures par jour

Ce succès ne passe pas inaperçu du côté de Bâle, où le développement des liaisons ferroviaires transfrontalières est en cours. Le RER trinational de Bâle fait l'objet d'échanges entre la Suisse, la Région Grand-Est et le Bade-Wurtemberg. Lors d'une rencontre à Strasbourg en 2023, à laquelle *Le Temps* a participé, Laurence Berrut, directrice territoriale de la SNCF en Grand-Est, confiait ceci: «La Suisse exerce une forte attractivité pour le développement de trains express régionaux (TER). La demande est forte, mais nous ne sommes pas sûrs aujourd'hui de pouvoir répondre à tous les

besoins de la mobilité future, car elle s'annonce très dense.» Trois liaisons sont jugées prioritaires: une cadence semi-horaire entre Strasbourg et Bâle, un RER Mulhouse-Bâle-Liestal et la desserte de l'EuroAirport trinational, qui n'est pas encore raccordé au réseau ferroviaire. Là également, la question du matériel roulant et du personnel fera l'objet de discussions serrées.

«Nous ne sommes pas sûrs de pouvoir répondre à tous les besoins de la mobilité future, car elle s'annonce très dense»

LAURENCE BERRUT, DIRECTRICE TERRITORIALE DE LA SNCF EN GRAND-EST

La Suisse espère améliorer d'autres axes dans l'espoir de canaliser les travailleurs frontaliers vers le rail. Le Valais met les bouchées doubles pour convaincre la Région AURA de redonner vie à la ligne du Tonkin, entre Evian et Saint-Gingolph.

Neuchâtel a déployé d'intenses efforts pour convaincre la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) d'améliorer la ligne TER Besançon-Morteau-La Chaux-de-Fonds. Cet axe est bien fréquenté entre la cité bisontine et la gare du Valdahon, qui dessert un camp militaire. Il l'est moins au-delà.

L'immense majorité des frontaliers qui travaillent dans les Montagnes neuchâteloises se déplacent en voiture et congestionnent la ville du Locle le matin et en fin de journée. Une route de contournement est en construction. Menacée de disparition en 2004, la voie ferrée, non électrifiée, est toujours là. Dès 2017, les villes situées de part et d'autre du Doubs se sont mobilisées pour réclamer une amélioration de l'offre. Une première tranche de 60 millions d'euros, financée par la France, a permis d'augmenter les capacités (des rames TER de 160 places au lieu de 80). Un second paquet de 50 millions augmentera la performance de la ligne. Les travaux débutent le 4 mars prochain et dureront jusqu'à fin octobre. Cinquante millions supplémentaires sont envisagés à terme. Toutefois, du côté français, on insiste sur le fait que ces investissements doivent être rentables. Or, ce n'est pas encore le cas. Alors que 10 000 véhicules sont comptabilisés chaque jour au poste-frontière

du col des Roches, seuls 300 frontaliers se déplacent en train.

Dans le Jura, il y a le dossier épineux de l'axe Bienne-Delle-Belfort. Au terme d'intenses efforts, il a été remis en service en 2018. Il relie les villes jurassiennes à la gare TGV de Meroux-Belfort, sans changement à Delle. Mais les résultats, plombés par une fiabilité horaire et technique insuffisante au-delà de Delle, sont restés en deçà des attentes. Coup de théâtre en 2023: l'influent numéro deux de la Région BFC, Michel Neugnot, chargé des transports, annonce à l'assemblée régionale que la France va mettre un terme à l'expérience en 2025. Trains suisses (CFF) et français (TER) s'arrêteront à Delle, où il faudra changer de rame pour poursuivre sa course. Colère et sentiment de trahison dans le Jura, où, dans l'espoir d'améliorer la fréquentation, on

a lancé un projet nommé Convergence 2026 avec une cadence semi-horaire entre Delémont, la gare TGV et Belfort. BFC a fini par dire non. La Région refuse l'horaire cadencé à la sauce helvétique et mise sur une desserte séparée: suisse jusqu'à Delle, française au-delà.

Selon une enquête de la TV régionale Canal Alpha, les syndicats français auraient fait pression pour cette solution mixte. Cette situation rappelle les négociations difficiles qui ont entouré la genèse et la convention d'exploitation du Léman Express. «On sert la France avant de servir les autres. Je suis prêt à accepter les Suisses dans le cadre de l'ouverture à la concurrence», a déclaré Michel Neugnot à Canal Alpha. Entre une Suisse ferroviaire et une France qui l'est moins, les discussions sont complexes. ■

Rendez-vous romand de la mobilité

Le Temps lance la 1re édition du Rendez-vous romand de la mobilité, qui se penchera le mardi 19 mars 2024 sur le sort des «oubliés de la mobilité». A cette occasion, nous aurons le plaisir d'accueillir le conseiller fédéral Albert Rösti, qui s'exprimera sur cette problématique.

Programme et inscriptions sur <https://events.letemps.ch/trdm-2024>

Après la guérilla judiciaire, Versoix passe au règlement de compte politique

GENÈVE L'acquittement du journaliste de «Vigousse», poursuivi aux frais du contribuable par le secrétaire général de la commune, pousse des élus à exiger un remboursement des notes d'honoraires. Le psychodrame entamé durant l'été 2021 n'est pas clos

MARC GUÉNIAT

La saga judiciaire se termine par un fiasco pour la mairie de Versoix. Les quelque 250 000 francs débloqués pour rétablir l'honneur de son secrétaire général, Christian Séchaud, qui s'estimaient diffamés par un article paru en septembre 2021 dans le journal satirique *Vigousse*, n'auront pas suffi. Au bout du compte, le journaliste Jean-Luc Wenger a été acquitté par le Tribunal de police de Lausanne et l'ensemble des frais de procédures ont été mis à la charge du plaignant. Ou plutôt du contribuable de la commune genevoise, et c'est bien ce qui agite le landerneau.

Recherche de la vérité «entravée»

De fait, la présidente de la juridiction, Nadia Ouni, ne se montre pas tendre à l'égard des autorités de Versoix. Elle note que le tribunal «n'a pas pu mener à bien

l'instruction de la cause, dès lors que les témoins dont il a ordonné l'audition n'ont étonnamment pas été déliés du secret de fonction». Ces témoignages, d'actuels et d'anciens employés, susceptibles de confirmer les allégations contenues dans l'article sur le style managérial de Christian Séchaud, étaient jugés nécessaires pour établir si les faits reprochés étaient fondés, ou du moins la bonne foi du journaliste.

L'autorité a ainsi été privée de «rechercher la vérité matérielle», ce qui «pourrait laisser penser qu'il y aurait anguille sous roche». Cet élément l'a conduite à considérer le cas avec un «large pouvoir d'appréciation» et finalement acquitter le journaliste. La juge rappelle aussi que les frais de justice peuvent être imputés à la partie plaignante, lorsque celle-ci «a entravé le bon déroulement de la procédure»; elle estime que tel est le cas en l'espèce.

Pas d'appel

Quant à Christian Séchaud, le tribunal «ne le croit pas» lorsqu'il dit ignorer un élément décisif, soit un accord conclu entre la mairie et un ancien employé, décédé depuis. Cet employé, qui était en conflit avec la commune, a obtenu une convention de départ, avec plusieurs mois d'indemnités, signée

la veille de sa comparution comme témoin dans le cadre d'un autre litige. Suggérant que son silence avait été acheté, le journaliste avait évoqué une «subornation de témoin», expression à connotation pénale, pour laquelle il s'était excusé lors de la procédure civile. Une atteinte partielle à la personnalité du secrétaire général avait été reconnue au civil, condamnant *Vigousse* à verser 1 franc symbolique.

Lorsque le verdict au pénal a été rendu, l'avocat du secrétaire général, Me Nicolas Capt, indiquait qu'il entendait faire appel, mais attendait néanmoins que les considérants soient rendus. Il y renonce. Avec ce motif, précisé au *Temps*: «Mon client a décidé de clore cette procédure», estimant qu'un recours serait «une perte de temps et d'énergie» et susciterait «une plus grande incompréhension de la part des élus, des citoyens et des collaborateurs de Versoix». Satisfait qu'une atteinte à l'honneur ait été reconnue, il considère que «la page est désormais tournée» et souhaite consacrer «toute son énergie» à son travail.

Une page se tourne, après deux ans et demi d'un psychodrame judiciaire? Rien n'est moins sûr. Car le Conseil municipal se prononcera le 4 mars prochain sur une

résolution émanant des Vert-e-s et d'un élu indépendant. Le texte demande «le respect et le remboursement du contribuable de Versoix», visant les «notes d'honoraires» de la procédure contre le journaliste. Au total, les frais engagés par la mairie sont estimés «à plus de» 250 000 francs. Il suffirait que le PLR se joigne au Vert-e-s pour que la résolution, non contraignante, obtienne une majorité. Le président de la section locale, Julien Marquis, indique que son parti adhère aux objectifs de la résolution, mais entend rechercher un compromis sur certaines demandes jugées irréalistes.

Exécutif divisé

De leur côté, le Parti socialiste et Le Centre défendent ardemment leurs élus à l'exécutif; Ornella Enhas et Cédric Lambert ont pris fait et cause pour le secrétaire général (validant notamment les frais d'avocats engagés). La troisième membre du Conseil administratif, la Verte Jolanka Tchamkerten, est systématiquement en minorité dans ce contexte. Elle avait appelé à «libérer la parole» face aux dysfonctionnements allégués au sein de l'administration et au style managérial de Christian Séchaud.

On ne sait trop pourquoi le Conseil d'Etat

a fini par s'en mêler, infligeant un blâme à l'élu en décembre dernier. La procédure avait pour but de déterminer si Jolanka Tchamkerten avait enfreint ses devoirs de fonction «notamment lors des procédures civiles et pénales menées tant par la commune que par le secrétaire général à l'encontre de médias romands». Sollicitée, elle dit avoir pris acte de cette sanction, «la plus clémente» prévue par la loi sur l'administration des communes. Elle rappelle que ce blâme est lié au constat du tribunal sur le secret de fonction des employés appelés comme témoins.

A travers cette résolution, le Conseil municipal renouvellerait aussi sa demande, initialement adressée à l'exécutif juste après l'article de *Vigousse*, d'ouverture d'une enquête «externe et indépendante» pour faire la lumière sur les allégations relayées. En lieu et place, la majorité du Conseil administratif avait opté pour un «diagnostic organisationnel», lequel avait conclu que tout allait pour le mieux dans l'administration. La méthodologie avait été fortement contestée.

Contacté, le maire Cédric Lambert indique que l'exécutif ne se prononcera pas avant la séance du Conseil municipal. A suivre le 4 mars, donc. ■